



Cabinet vétérinaire
de la Blécherette SA

Zone industrielle du Petit-Flon
Ch. du Petit-Flon 30
CH - 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Mon chien :, j'en prends soin !

Un compagnon à quatre pattes vient d'arriver chez vous. Il est important d'accomplir un certain nombre de formalités administratives et de veiller à son bien-être ainsi qu'à sa bonne santé. Toute notre équipe est là pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la relation à votre animal durant toute sa vie.



FORMALITES ADMINISTRATIVES

Identification/Enregistrement :

Votre chien doit être obligatoirement identifié au moyen d'une puce électronique. Celle-ci sera enregistrée par nos soins dans la base de données ANIS.

Inscription :

Votre chien doit être déclaré au poste de police de la commune de votre domicile, qui prélève l'impôt sur les chiens. Il est conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile pour le cas où votre chien causerait un dommage à une tierce personne. D'autre part vous pouvez contracter une assurance santé afin de couvrir partiellement les frais vétérinaires.



SOINS VETERINAIRES

Vaccinations :

Il est vivement conseillé de vacciner votre chien contre un certain nombre de maladies contagieuses, comme la maladie de Carré, l'hépatite, la parvovirose, la leptospirose ainsi que la toux de chenils. D'autres vaccinations pourront être proposées en fonction des facteurs de risques individuels.

Le protocole de vaccination varie en fonction de l'âge de présentation au cabinet de votre chien. Classiquement 2 ou 3 injections sont réalisées à 3-4 semaines d'intervalle, et des rappels annuels seront effectués.

La vaccination antirabique est obligatoire pour le passage des frontières quel que soit le pays de destination.

Antiparasitaires :

Une protection antiparasitaire régulière préventive est fortement conseillée.

Les antiparasitaires externes sont habituellement administrés mensuellement sur la peau sous la forme de « spot-on ». D'autres formulations sont disponibles, le choix sera fonction du mode de vie de l'animal et de sa



sensibilité individuelle. Ces spécificités seront également prises en compte pour la lutte contre les parasites internes (vermifuge), et de ce fait un protocole individuel vous sera proposé pour votre chien. Classiquement le chiot est vermifugé tous les mois jusqu'à 6 mois puis 4 fois par an à l'âge adulte.

Stérilisation/castration :

Les dernières données montrent que l'indication de stériliser les chiennes de grande race est controversée. Il faut peser le bénéfice/risque pour chaque individu. Concernant les petites races, la chirurgie correspond à la meilleure solution afin d'empêcher la reproduction et afin de prévenir bon nombre de pathologies du système reproducteur. Celle-ci peut se pratiquer dès l'âge de 6 mois.

Chez le mâle, la technique chirurgicale est également la plus répandue, cependant d'autres alternatives pourront vous être proposées en fonction des indications individuelles.



Contrôles de santé réguliers :

Une fois les **premières consultations vaccinales** effectuées (permettant, en dehors de l'acte de vaccination, de vérifier l'état de santé général de votre chien, sa croissance, sa dentition, de détecter d'éventuelles anomalies congénitales...), une **consultation pubertaire** est proposée vers 6 mois. Celle-ci permet de s'assurer de la bonne croissance et du bon développement de votre animal (dentition définitive, organes génitaux externes...) et permet de prévoir une stérilisation/castration.

Ensuite, un **contrôle** vétérinaire au minimum **annuel** est recommandé pour un chien adulte en bonne santé. Ce contrôle se fait généralement dans le cadre du rappel de vaccination.

Enfin, la **consultation gériatrique**, dès l'âge d'environ 8 ans, permettra d'effectuer un dépistage précoce de maladies liées au vieillissement de différents organes.

Ces contrôles entrent dans le cadre d'un objectif de médecine préventive et la fréquence de ceux-ci est donnée à titre indicatif. Elle sera bien sûre à adapter au cas par cas.

Au cours de toutes nos consultations, après un recueil de commémoratifs avec votre aide, un examen clinique minutieux de votre chien sera réalisé. Le vétérinaire contrôle l'état général, son poids, puis établit un bilan système par système :



-le squelette

-la peau

-les yeux

-l'appareil digestif

-l'appareil génital

-l'appareil cardio vasculaire et respiratoire

Un bilan approfondi pourra être proposé en effectuant des examens complémentaires tel que : examens sanguins, urinaires, radiographiques, échographiques.



HYGIENE QUOTIDIENNE

Sociabilisation/Education :

L'éducation est capitale. Elle doit commencer dès l'arrivée de votre nouveau compagnon à la maison. C'est en effet dans les premiers mois qu'un chien est le plus réceptif. Un bon apprentissage des règles de société sera le gage d'un équilibre futur et d'un épanouissement dont vous tirerez les plus grandes satisfactions.

Pour que votre chien soit équilibré et heureux, vous devez, dès le départ, lui faire comprendre la place qu'il occupe au sein du foyer, c'est-à-dire la place de dominé. Vous devez donc lui montrer que le chef de meute, c'est vous. Si ce point n'est pas clair dès le départ et que vous laissez trop de liberté à votre chien, il prendra le dessus et pourra même se montrer agressif lorsque les situations ne lui conviendront pas.

Des règles devront donc être appliquées, le chien trouvera rapidement sa place et votre relation en sera d'autant plus agréable.



Alimentation :

L'alimentation doit être conforme aux besoins spécifiques du chiot ou de l'adulte, en fonction de son âge, de sa taille et de ses activités(Chasse, travail, sport, etc...). Une adaptation de son régime peut être également nécessaire en cas de problème de santé, de période de gestation ou de lactation, ou sous des climats particulièrement rigoureux.

Toute notre équipe est là pour vous conseiller et vous proposer une gamme d'aliments complets et équilibrés, adaptés à votre chien.

Entretien :

Parmi les règles de bonne hygiène pour un chien, on notera l'entretien du pelage, des griffes, le nettoyage régulier des dents, des oreilles et des yeux. Nous pourrons vous conseiller sur la fréquence des soins et sur les produits à utiliser.

Voyage :

Quel que soit le pays de destination, le passeport, la vaccination antirabique et l'identification électronique sont indispensables pour les chiens de plus de 3 mois qui passent les frontières.



Les différents pays par le monde fixant des conditions d'entrée très diverses, qui peuvent de plus, être modifiées rapidement, nous vous conseillons de vous renseigner le plutôt possible auprès des autorités vétérinaires, consulaires ou douanières du pays de destination sur les conditions spécifiques pour entrer dans le pays souhaité.

Attention selon le pays de destination, les autorités Suisses peuvent demander une autorisation de réimportation du chien. Il est dans tous le cas nécessaire de se renseigner auprès de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) sous www.bvet.admin.ch.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Notre cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les consultations se font sur rendez-vous, et les urgences sont prises en charge par notre équipe durant ces heures d'ouverture. En dehors de ces horaires, les urgences sont assurées par des confrères affiliés au service d'urgences de la région Lausannoise. Vous pourrez les contacter au 0900 900 969.

N'hésitez pas à consulter notre site internet.